

Définitions :

Un **repère** du plan est composé de deux droites graduées de même origine. L'une est appelée axe des abscisses et l'autre axe des ordonnées.

Un repère du plan est **orthogonal** si ces deux droites sont perpendiculaires.

Définitions :

Dans un repère du plan, la position d'un point est donnée par un couple de nombre relatifs appelés **coordonnées**.

Le premier nombre est appelé l'**abscisse** du point.

Le second nombre est appelé l'**ordonnée** du point.

Exemple :